

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 10 janvier 2022 à 20h00, en mode virtuelle.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier

Est/sont absents:

Siège #6 - Yves Roy

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente Madame Dany Audet, secrétaire-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-01-01

1.1 - Tenue de la séance régulière en mode virtuelle

CONSIDÉRANT le décret numéro 2022-001 du 2 janvier 2022 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 17 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger en mode virtuelle et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en mode virtuelle.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement impose une nouvelle mesure du couvre-feu interdisant tout déplacement non-essentiel entre 22h et 5h jusqu'au 17 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Marcoux et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue en mode virtuelle.

2022-01-02

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Tenue de la séance régulière en mode virtuelle

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre

3.3 - Adoption du règlement # 01-2022 « Règlement concernant les taux de taxes pour 2022 »

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Autorisation de paiement du décompte progressif no. 7 - Vestibule du Centre Sportif Coffrage LD

8.2 - Mandat WSP

9 - CORRESPONDANCE

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.1 - Programme d'accès à la propriété

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2022-01-03

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2022-01-04

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2022-01-05

3.3 - Adoption du règlement # 01-2022 « Règlement concernant les taux de taxes pour 2022 »

Considérant qu'un avis de motion du règlement # 01-2022 a été donné le 20 décembre 2021.

Considérant que dispense de lecture du règlement a été demandée lors de l'avis de motion.

Il est proposé par Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que le règlement # 01-2022 soit et est adopté. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Documents relatifs au point

[R2022-01 Taxation 2022](#)

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-01-06

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de Décembre 2021 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 127 944.21 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 66 204.28 \$ soit accepté.

Documents relatifs au point

[LISTE DES CHEQUES \(1\)](#)
[Listes des comptes à payer](#)

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - TRAVAUX PUBLICS

2022-01-07

8.1 - Autorisation de paiement du décompte progressif no. 7 - Vestibule du Centre Sportif Coffrage LD

ATTENDU la résolution numéro 2104-82 octroyant le mandat à la firme Action Estimation inc. pour les travaux d'aménagement d'un vestibule et réalisation d'un monte-personne au Centre sportif Coffrage LD;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2021

ATTENDU la recommandation de paiement émise par l'architecte mandaté par la Municipalité, François Dusseault;

Sur la proposition de Frédéric Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des décomptes progressifs numéro 7 de 46 925.85\$ (taxes incluses) à Action Estimation inc. dans le cadre des travaux d'aménagement d'un vestibule et la réalisation d'un monte-personne au Centre sportif Coffrage LD.

Documents relatifs au point

[PMT 7 Décembre \(1\)](#)

2022-01-08

8.2 - Mandat WSP

CONSIDERANT QUE la municipalité a mandaté WSP afin d'effectuer une étude préliminaire relativement à l'augmentation de la capacité de traitement des étangs d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE l'étude a été déposée le 30 août 2021;

CONSIDERANT QUE l'étude a analysé cinq options excluant l'ajout d'un étang;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite évaluer l'opportunité d'ajouter un étang d'épuration;

IL EST PROPOSÉ dans le cadre de cette étude, de confier à WSP l'analyse d'une sixième option soit d'ajouter un étang d'épuration.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers

9 - CORRESPONDANCE

10 - AFFAIRES NOUVELLES

2022-01-09

10.1 - Programme d'accès à la propriété

ATTENDU que le Comité de Développement de Frampton inc. a adopté un programme d'accès à la propriété en octobre 2017 par la résolution 17-10-04, laquelle a été modifiée en janvier 2021 par la résolution 2021-01-04 ;

ATTENDU que la Municipalité de Frampton à son droit de regard sur les différentes demandes afin de soutenir le Comité de Développement de Frampton inc. dans l'application des différents volets dudit programme ;

ATTENDU que la Municipalité de Frampton est d'avis que certaines modifications pourraient être apportés au programme d'accès à la propriété afin d'améliorer son application et son interprétation ;

ATTENDU que le Conseil Municipal recommandait au Comité de Développement de Frampton inc. d'apporter des modifications aux dispositions du programme d'accès à la propriété actuellement en vigueur au terme de la résolution no. 2018-182 adoptée le 11 août 2021;

ATTENDU que suivant cette résolution, certains engagements aient pu être pris par la Municipalité de Frampton par l'entremise de ses dirigeants ;

ATTENDU qu'un litige est survenu entre la Municipalité de Frampton et la société Les Habitations Keven Roy inc. dans le cadre de l'application et l'interprétation du programme de l'accès à la propriété ;

ATTENDU que la Municipalité de Frampton et la société Les Habitations Keven Roy inc. désire, au moyen de concessions et réserves réciproques, mettre fin au litige que les oppose par le biais d'une transaction à l'amiable ;

Il est proposé par. Yvan Tardif et résolu d'autoriser M. Jean Audet, maire, à signer une Transaction et quittance avec la société Les Habitations Keven Roy inc. conformément aux modalités librement négociées entre les parties ; et de verser à la société Les Habitations Keven Roy inc. les sommes prévues à cette entente à l'amiable à même le budget prévu par la Municipalité de Frampton pour ses dépenses de fonctionnement ;

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2022-01-10

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:19, il est proposé par Guy Marcoux et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet
Maire

Dany Audet
Secrétaire-trésorière adjointe